

Séance extraordinaire  
du 19 décembre 1954.

Le dix neuf décembre mil neuf cent cinquante quatre à dix heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bombers, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Allary, Maire.

Présents: M<sup>rs</sup> Allary, Ferret, Philippeau, Mazière, Viollet, Faure, Bayle, Bauchot, Fichou.

Absents: M<sup>rs</sup> Campot, Chaumier,  
Bureau de Bienfaisance,

Monsieur Cholet Marcel, ayant eu subi une intervention chirurgicale nécessitant un assez long séjour à l'Hôpital d'Angoulême, demande la bienfaisance de l'A.M.G. Il s'engage à participer aux frais dans la proportion de 50 pour cent. Il est admis à l'unanimité.

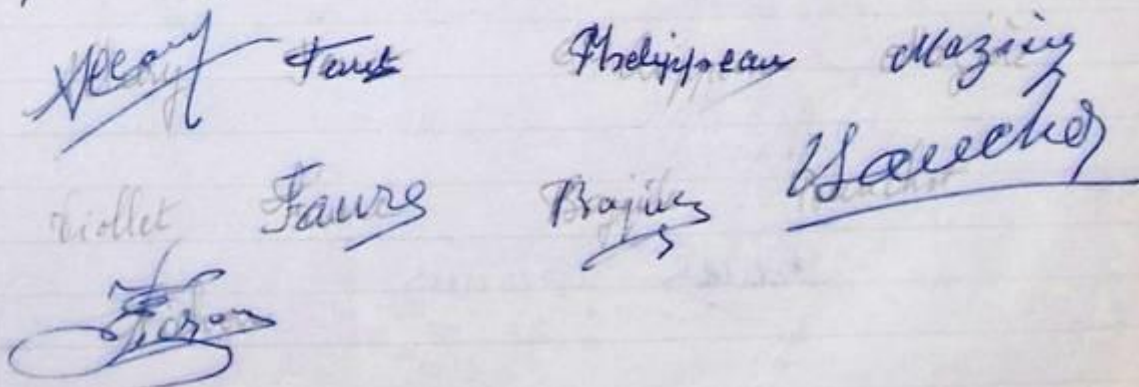
Distribution de lait sucré dans les écoles.

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Municipal des circulaires de Monsieur le Préfet de la Charente des 7 et 8 décembre 1954, concernant la distribution de lait et de sucre dans les écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe d'assumer la charge d'améliorer l'hygiène alimentaire des enfants, et décide à l'unanimité de procéder immédiatement à la distribution de lait sucré aux enfants.

En conséquence, la première distribution aura lieu le vingt décembre mil neuf cent cinquante quatre.

Fait et délibéré en Mairie les jour mois et an susdits. Tout signé au registre tous les membres présents.


  
 Ferret      Philippeau      Mazière  
 Viollet      Faure      Bayle      Bauchot  
 Fichou